

CONSEIL MUNICIPAL 2023

Séance du 7 septembre 2023 à 20h - Salle communale

Listes des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre 2023 à 20 heures ;

Le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie BONNIN, Maire.

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, , Charles-Henri **SERVAN**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN** , Pascal **VANNIER**, Marie-Laure **PIOTELAT** , Héloïse **MONCHAL**, Yan **LAGOUGE**.

Absents excusés :

Absents : Thibaut **LACOSTE**, Bernard **RAMEAUX**.

Secrétaire de séance : Dominique Martin

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION PROCES-VERBAL
- 2- DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT
- 3- PROJET BOURG, COMMERCE ET TRAVAUX : TRAVAUX
- 4- CHAUFFERIE : TRAVAUX, MISE EN SERVICE, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
- 5- PERSONNEL : SERVICE PARTAGE.RENOUVELLEMENT CONTRAT.
- 6- SCOLAIRE : MODIFICATION HORAIRES ET PLANNING DU PERSONNEL
- 7- URBANISME
- 8- SINISTRE : ACCPETATION INDEMNITE SINISTRE BATIMENT RUE DU GOLF
- 9- VOIRIE INTERCOMMUNALE : PROGRAMME 2024
- 10- LOCATION APPARTEMENT
- 11- EGLISE : TRAVAUX CHAUFFAGE
- 12- BOIS : AFFOUAGE TARIFS ET REGLEMENT
- 13- LES RENDEZ VOUS A LA TERRE : SUBVENTION
- 14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

a. Vente d'instruments de musique : 600 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente de deux trompettes, l'une pour 500 €, la seconde pour 100 €.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. -Contrats d'entretien chaudière.

Pour l'entretien des chaudières fioul à la Cure et à la mairie, l'entreprise M ENERGIES SERVICES qui effectue actuellement l'entretien, propose les contrats d'entretien suivants :

- Mairie : 461.98 € TTC durée 3 ans, renouvelable par reconduction expresse
- Cure : 267.73 € TTC durée 1 an – renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ces deux contrats pour les sommes sus citées, révisables chaque année.

Pour la chaufferie bois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre le contrat fabriquant préconisé pour au moins les 2 premières années.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

3. PROJET BOURG, COMMERCE ET TRAVAUX : GESTION DSP, TRAVAUX.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la subvention au titre du « Fonds de Soutien au Commerce Rural Sédentaire - Porteur de Projet Immobilier - Réhabilitation 2023 » pour le réaménagement et l'extension de bâtiment au centre du village visant à maintenir les commerces

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

4. CHAUFFERIE

Le conseil municipal, vu l'estimatif du maître d'ouvrage de 200 MAP/an, valide, à l'unanimité, le contrat de l'entreprise Colas d'un an jusqu'au 31 août 2024, pour la livraison de plaquettes de bois alimentant la chaufferie à 35,50 € HT le m³, à raison de 7 livraisons de 30 m³ par an.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

5. PERSONNEL : SERVICE PARTAGE

Le contrat de la secrétaire de mairie arrivant à échéance le 17/08/2023, le conseil municipal, en accord avec l'association foncière, valide, à l'unanimité, le nouveau contrat de catégorie B, correspondant au grade minimum pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie, à l'échelon 2, compte tenu des diplômes et de l'ancienneté de l'agent, jusqu'au 31/12/2025, date de fin de la convention de service partagé avec la CCBHS.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

6. SCOLAIRE

a. Contrat ATSEM

Comme tous les ans, s'agissant d'une affectation provisoire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire Mme Fatima BERNARD sur le poste d'ATSEM pour la scolaire 2023-2024 pour une quotité de travail de 27h42 hebdomadaire annualisée.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. Subvention projet pédagogique

Considérant la demande du directeur de l'école concernant projet pédagogique envisagé durant l'année scolaire 2022-2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 500 € pour le projet fresque.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

8. SINISTRE BATIMENT RUE DU GOLF

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'indemnisation du sinistre du 18/12/2022 de 11301,48 € (sans franchise appliquée), avec un encaissement immédiat de 9652,10 € et le solde à réception des factures au plus tard le 18/12/2024.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

9. VOIRIE INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la priorité des travaux de voirie définie par la Commission Voirie communale le 31/08/2023 à transmettre à la CCBHS.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

10. LOCATIONS

a. Logement mairie nord :

Vu l'état des lieux du 31/08/2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le remboursement de la caution au locataire partant.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. Logement La Cure :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la refacturation de l'entretien de l'assainissement aux locataires selon le même coefficient de répartition des charges communes.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

12. BOIS : AFFOUAGE TARIFS ET REGLEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission Forêt, désigne 3 garants et valide :

- Les parcelles proposées à l'affouage
- Le règlement d'affouage 2023-2024
- Le tarif de l'affouage 2023-2024

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

13. LES RENDEZ VOUS A LA TERRE : SUBVENTION

Vu la demande du Colombier des Arts du 28/07/2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder à cette association culturelle pour l'évènement « Les rendez-vous à la terre - édition 2023 », une subvention exceptionnelle de 2000 €,
- d'offrir la location du gîte pour la période du 23 septembre au 4 octobre 2023, d'une valeur de 1270 €.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation de :

- 3000 € à l'article 73224, pour l'encaissement du Fonds Départemental de Péréquation,
- 3000 € à l'article 6574, pour le versement des subventions exceptionnelles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10

Le maire,
Sylvie BONNIN

